

Bilan développement durable de l'Administration Cantonale Vaudoise (année 2010)

Rapport technique

Unité de développement durable

Etat de Vaud

Juin 2012

Le bilan développement durable et ce présent rapport ont été réalisés par :

Valérie Brugger (-Bronchi), cheffe de projet
Pascale Schwab Castella, cheffe de projet
Viviane Keller, Cheffe de l'Unité de Développement Durable.

Les personnes suivantes ont participé à la récolte de données :

Etat de Vaud, Département des infrastructures

SG : Michel Rubattel, Isabelle Gindroz, Ruth Pfeiffer, Gilles de Montmollin, Brigitte Mattiuzzo
SIPAL : Yves Roulet, Philippe Pont, Grégory Tornare, Yann Mattenberger, Olivier Michel,
Philippe Moccand, Serge Pellaz, Yves Croisier, Juan Benitez, André Siegfried.

SR : Charly Barras, Rémy Cand

SM : Christian Liaudat

DSI : Salvatore Maio

Etat de Vaud, Département des finances et des relations extérieures

SPEV : Bruno Bonafonte, Izumi Kissling, Silvia Carolillo Winkler, Filip Grund

Etat de Vaud, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

DGEP : Pierre Battisti

DGEO : François Jaeger, Alexandre Simonet

Etat de Vaud, Département de la santé et de l'action sociale

SPAS : Gaëlle Pizzotti

SSP : Karim Boubaker

SSP : David Francioli

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Christian Charles

Ville de Lausanne

Assainissement : Gregor Maurer, Mathieu Nicollet

TRIDEL

Stéphane Zermatten

Un grand merci à ces personnes pour la collaboration fructueuse et l'effort fourni pour la réalisation de ce bilan.

Table des matières

1	Préambule	4
2	Stratégie et analyse	5
2.1	Engagements pour le développement durable.....	5
2.2	Impacts, risques et opportunités majeurs.....	6
3	Profil de l'organisation	8
4	Paramètres du bilan développement durable.....	10
4.1	Méthodologie	10
4.2	Profil du bilan.....	10
4.2.1	Année de référence et cycle considéré	10
4.2.2	Personnes à contacter	11
4.3	Champ et périmètre	11
4.3.1	Processus de détermination du contenu du bilan.....	11
4.3.2	Périmètre du rapport.....	12
4.4	Validation par des tiers.....	14
5	Gouvernance, engagements et dialogue.....	15
5.1	Structure de gouvernance	15
5.2	Engagements externes	16
5.3	Dialogue.....	17
6	Approche managériale	18
6.1	Economie	18
6.2	Environnement	19
6.2.1	Bâtiments.....	19
6.2.2	Mobilité	19
6.2.3	Achats	20
6.3	Emploi, relations sociales et travail	21
6.4	Droit de l'Homme	22
6.5	Société	23
6.6	Responsabilité du fait des produits	23
7	Informations techniques sur l'acquisition des données.....	24
8	Bibliographie.....	54

1 Préambule

En matière de promotion du développement durable, les collectivités publiques ont un rôle d'exemplarité à jouer. Veiller à la qualité de vie des employés, agir pour réduire les impacts environnementaux liés à leurs activités et utiliser les ressources, humaines et financières, de façon efficiente sont des objectifs prioritaires.

Pour agir de façon efficace et cibler les mesures d'amélioration pertinentes, un état des lieux des impacts économiques, environnementaux et sociaux du fonctionnement de l'organisation s'impose. C'est en identifiant les stratégies et objectifs posés, mais également les manquements de l'organisation en termes de développement durable que l'on se donne réellement les moyens d'agir efficacement. La réalisation d'un bilan développement durable (bilan DD) permet justement de faire un état des lieux et d'atteindre cette représentation équilibrée et pertinente de la performance, élément essentiel à toute action ciblée et réfléchie. C'est la démarche entreprise en la matière par l'Etat de Vaud pour évaluer l'impact du fonctionnement de son administration qui est présentée ici de manière détaillée et en complément du Jalons 11 « Bilans CO₂ et développement durable de l'Administration cantonale vaudoise ».

L'évaluation de la performance de l'Administration cantonale vaudoise en matière de développement durable a été réalisée selon deux approches complémentaires.

- **Bilan développement durable (Bilan DD)**

La première approche, le bilan développement durable, a pour objectif de faire un état des lieux général et d'évaluer de manière qualitative et quantitative la performance environnementale, économique et sociale de l'Etat.

- **Bilan CO₂**

La seconde approche, le bilan CO₂, a pour objectif de quantifier l'effet du fonctionnement de l'Etat sur un impact spécifique, celui des changements climatiques. Ce bilan identifie les différentes sources d'impacts et les met en perspective avec la problématique de la dépendance aux énergies fossiles.

Un rapport technique sur le Bilan CO₂ est disponible sur internet (www.vd.ch/durable).

Le présent rapport sur le Bilan développement durable de l'Administration cantonale vaudoise doit encore être soumis à la Global Reporting Initiative (GRI) afin d'être publié sur leur base de données des rapports de développement durable.

2 Stratégie et analyse

2.1 Engagements pour le développement durable

La pertinence du développement durable pour l'Administration cantonale vaudoise, et plus largement pour l'ensemble de la société vaudoise, est donnée dans l'Agenda 21 cantonal figurant dans le Programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat : cet Agenda 21 définit l'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable.

L'Agenda 21 du gouvernement comprend quatre objectifs prioritaires:

- **Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées**
Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures.
- **Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics**
L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.
- **Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles**
Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.
- **Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail**
Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie.

Ces quatre objectifs sont concrétisés par des cibles à atteindre aux horizons 2012, 2020 et 2050.

Cet Agenda 21 indique la direction à prendre pour l'ensemble de la société vaudoise. C'est un appel à la responsabilité, individuelle et collective, de favoriser le développement durable.

Ainsi, depuis 2007, le développement durable est un objectif gouvernemental : l'Agenda 21, ou programme de développement durable, du Conseil d'Etat figure dans son programme de législature et confirme sa volonté de poursuivre sur la voie déjà ouverte par de nombreux services à l'instar du Service immeubles, patrimoine et logistique. Depuis 1998 déjà, ce service a initié une démarche de durabilité et conduit une réflexion sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment, ce qui lui a permis d'acquérir un leadership national en la matière. Pour sa part, la centrale d'achat de l'Etat (CADEV), responsable de l'acquisition de l'ensemble du matériel de bureau ainsi que des fournitures scolaires, a initié il y a longtemps déjà une démarche d'achat responsable et l'utilisation du papier recyclé remonte à une dizaine d'années !

Le mouvement est largement amorcé et, dans un esprit d'amélioration continue, il s'agit de renforcer et de systématiser la prise en compte du développement durable dans tous les domaines d'activité de l'Etat. Mais tout ne peut pas être fait immédiatement et en même temps : ce sont les projets initiés, les actions prévues et les objectifs fixés qui créent l'opportunité de travailler différemment.

Globalement, l'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Les départements et les services sont responsables de mettre en œuvre le développement durable au travers des politiques publiques et dans la gestion propre de l'Administration, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement. Limiter les impacts environnementaux, sociaux et économiques induits par le fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) contribue à réaliser les objectifs de l'Agenda 21 cantonal.

2.2 Impacts, risques et opportunités majeurs

Les impacts majeurs liés au fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise peuvent être classés en quatre thématiques :

- **Bâtiments**

Cette thématique concerne la gestion des bâtiments propriété de l'Etat ou loués, à savoir, leur construction et rénovation, l'utilisation de chauffage, d'électricité et d'eau et la production de déchets.

- **Mobilité**

Cette thématique concerne tous les déplacements faits dans le cadre professionnel et les livraisons internes, ainsi que les déplacements des employés pour se rendre à leur lieu de travail.

- **Achats**

Cette thématique couvre tous les achats de matériel de bureau, papier, matériel informatique, mobilier, ainsi que les mandats de prestations (nettoyage, sécurité, télécommunication, poste).

- **Personnel**

Cette thématique concerne la gestion du personnel, sous les angles de la santé et sécurité au travail et de la gestion des ressources humaines.

Chacune de ces thématiques est sous la responsabilité d'un service de l'Administration cantonale, chargé d'en assurer la coordination ou d'élaborer des stratégies et des actions à valider par le Chef du Département ou le Conseil d'Etat.

Ainsi le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) est en charge de la gestion du parc immobilier de l'Etat. Pour réaliser cette mission, il s'est doté de deux stratégies : la Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud : lignes directrices à l'horizon 2020 et la stratégie énergétique définie dans le Rapport du Groupe énergie.

Le Service de la mobilité (SM) est chargé de coordonner la mise en œuvre des plans de mobilité décidés par les Chefs de département et les Chefs de services.

La Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV) achète la plupart du matériel nécessaire au fonctionnement de l'administration. Elle s'est dotée d'une politique d'achats responsable afin de prendre en compte les critères environnementaux et sociaux dans ses achats. De plus, des critères environnementaux et sociaux ont été introduits dans les procédures d'appel d'offres.

Le Service du personnel (SPEV) est en charge de la gestion des ressources humaines. Il s'est également doté d'une stratégie en la matière figurant dans le rapport du Conseil d'Etat sur la politique des ressources humaines 2011-2015. Une coordination des mesures de santé et sécurité au travail des collaborateurs de l'ACV est étudiée par le médecin cantonal et le SPEV.

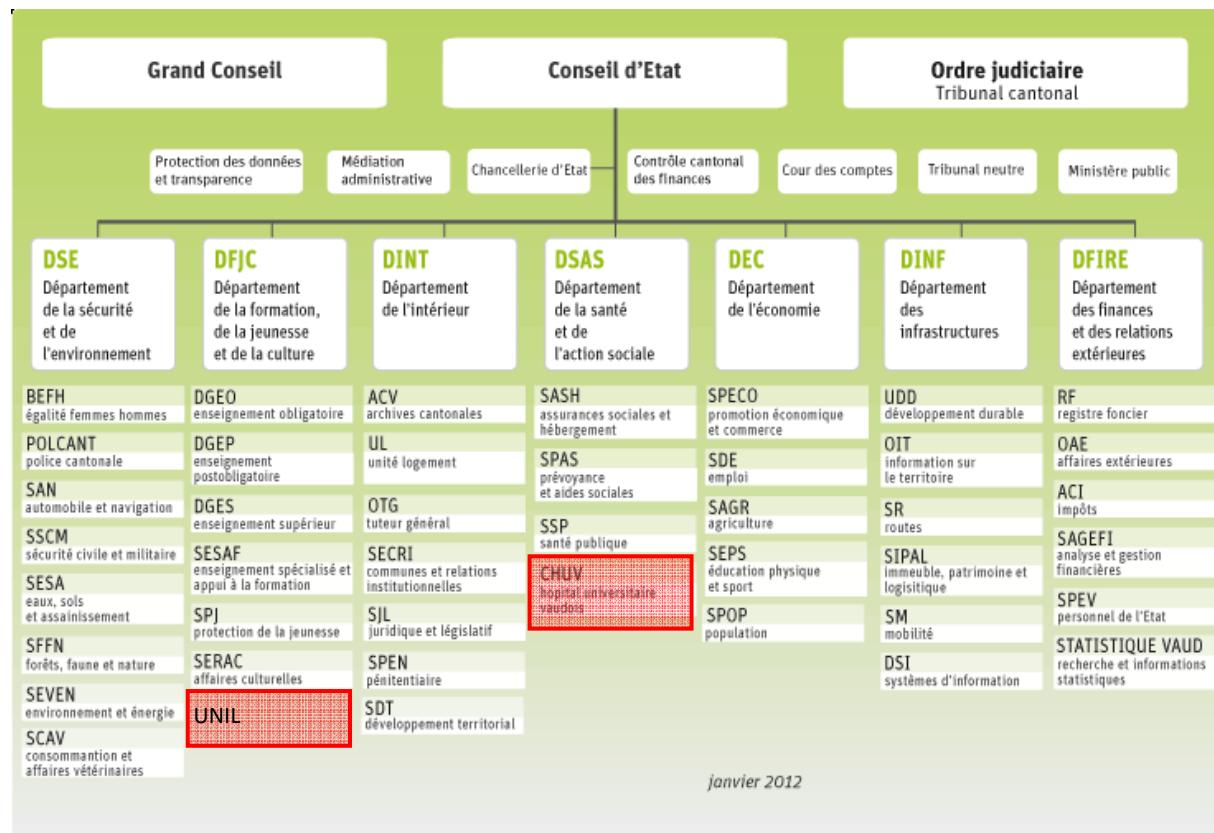
Ces différentes stratégies sont détaillées au chapitre 6.

3 Profil de l'organisation

Comme le bilan développement durable porte sur le "ménage interne" (soit tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de l'Administration), l'organisation étudiée ici n'est pas l'Etat de Vaud dans son ensemble, les politiques publiques étant exclues. Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'Université de Lausanne (UNIL) sont également exclus de ce bilan.

L'organigramme ci-dessous illustre la structure organisationnelle de l'Etat de Vaud.

La plus grande partie des services de l'Administration cantonale vaudoise se trouve à Lausanne sur plusieurs sites. Un certain nombre de services à la population (offices des impôts, justice de paix, etc) est décentralisé sur tout le territoire cantonal.



Exclu du périmètre

Figure 1 : Périmètre des bilans CO₂ et développement durable

L'Etat de Vaud (sans le CHUV et l'UNIL) en 2010 c'est :

- 20'000 Employés
- 16'000 Equivalents temps pleins, dont 9200 pour l'enseignement, 920 pour la sécurité publique et 340 pour le pénitentiaire
- Un parc immobilier de plus de 2'000 bâtiments à gérer dont 350 bâtiments sont utilisés par l'Etat

- Près de 35'000 postes de travail informatiques (ordinateurs + écrans), administration et écoles confondues
- Plus de 83'000 élèves suivant leur scolarité obligatoire
- Une population résidente permanente estimée à plus de 708'000 habitants
- Un budget annuel de fonctionnement de 8 milliards de francs dont :
 - plus de 2 milliards (soit 27%) sont dépensés pour le traitement du personnel
 - près de 500 millions (soit 6%) sont dépensés pour l'achat de biens, services et marchandises.

Ces chiffres révèlent l'importance des besoins de l'administration en locaux, en chauffage, en énergie, en mobilité ou des achats de fournitures et d'ordinateurs, et donc de l'importance des impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'activité de celle-ci.

En 2010, l'Etat de Vaud n'a reçu aucune récompense en lien avec le développement durable.

4 Paramètres du bilan développement durable

4.1 Méthodologie

Comme pour le bilan CO₂, une méthodologie a dû être choisie afin d'assurer la qualité du bilan DD. Le choix s'est porté sur le protocole GRI (Global reporting initiative), méthode largement diffusée et cadre de référence solide porté par la Global Reporting Initiative. C'est une initiative multipartite créée en 1997. Ainsi, tous les documents constituant le cadre du GRI sont développés par voie de consensus résultant d'un dialogue entre des centaines d'acteurs issus du monde de l'entreprise, de la société civile, d'associations, de milieux universitaires, etc. Chacun de ces documents est testé et amélioré en continu et les lignes directrices régulièrement actualisées.

En plus d'une liste d'indicateurs, ce protocole donne des recommandations précises pour déterminer le contenu, la qualité et le périmètre d'un tel bilan. Il aborde également les aspects liés à la communication des résultats, soit la rédaction et la diffusion d'un rapport relatif au bilan DD.

De portée internationale, le cadre GRI offre un ensemble de concepts partagés, un langage cohérent et un système de mesure concerté, afin de communiquer clairement et de manière transparente sur une démarche de durabilité.

Le cadre GRI a trois buts principaux, à savoir :

- mesurer et évaluer la performance d'une organisation par rapport aux lois, règles, codes, normes de performance et initiatives volontaires ;
- démontrer comment l'organisation est influencée par les problématiques du développement durable et vice versa ;
- comparer sur la durée la performance d'une même organisation ou de plusieurs organisations entre elles.

C'est la version 3.0 des lignes directrices pour le reporting développement durable qui a été utilisée pour réaliser notre bilan.

Le bilan développement durable de l'Administration cantonale vaudoise réalisé ici correspond au niveau d'application B du protocole GRI.

Ce bilan a été mis en phase avec le bilan CO₂ de l'Administration réalisé parallèlement (voir Jalons 11 Bilans CO₂ et développement durable de l'Administration cantonale vaudoise).

4.2 Profil du bilan

4.2.1 Année de référence et cycle considéré

Ce bilan développement durable est le premier effectué et il porte sur l'année 2010. Dans l'idéal, un tel bilan pourrait être réalisé une fois par législature, à la fin de celle-ci.

4.2.2 Personnes à contacter

La réalisation de ce bilan a été confiée à l'Unité de développement durable (UDD), en collaboration avec les différents services concernés. Ainsi l'UDD est le contact pour toute question concernant ce bilan (info@durable.ch).

4.3 Champ et périmètre

4.3.1 Processus de détermination du contenu du bilan

Les différents acteurs concernés par le bilan ont été contactés. Au vu du périmètre retenu, il s'agit uniquement de services internes à l'administration. Cela se justifie pour trois raisons : ce sont les principaux concernés en matière d'impact de l'ACV, les responsables de la mise en œuvre du développement durable dans leur secteur – donc les plus à même de définir les thèmes pertinents à intégrer au rapport – et les détenteurs des données nécessaires à l'évaluation.

Les principaux fournisseurs de données sont le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) pour les données relatives aux bâtiments et aux achats, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour les données relatives au personnel et à la mobilité et le Service des routes (SR) pour les données relatives à la mobilité. Le dialogue avec ces acteurs a permis d'identifier les thématiques pertinentes pour faire le Bilan DD des activités de l'administration.

Par souci de cohérence avec le bilan CO₂, trois des quatre thématiques retenues sont communes à ces deux bilans, à savoir : les bâtiments, la mobilité et les achats, auxquels s'ajoute la thématique du personnel.

Ensuite, les volets et indicateurs à intégrer dans le rapport ont été identifiés en appliquant le principe de pertinence et de faisabilité (voir figure ci-dessous). L'entier des volets et des indicateurs proposés dans le cadre GRI a été passé en revue en posant la question « est-ce un impact significatif causé par le fonctionnement de l'administration ? » (pertinence). Cet exercice exhaustif a permis de ne retenir que les volets et indicateurs pertinents pour l'évaluation des impacts du ménage interne de l'Etat en termes de durabilité.

La disponibilité et la qualité des données, ainsi que les ressources nécessaires à leur collecte ont ensuite été évaluées pour chaque indicateur (faisabilité). Cette évaluation a permis de définir le set final d'indicateurs à traiter dans le rapport.

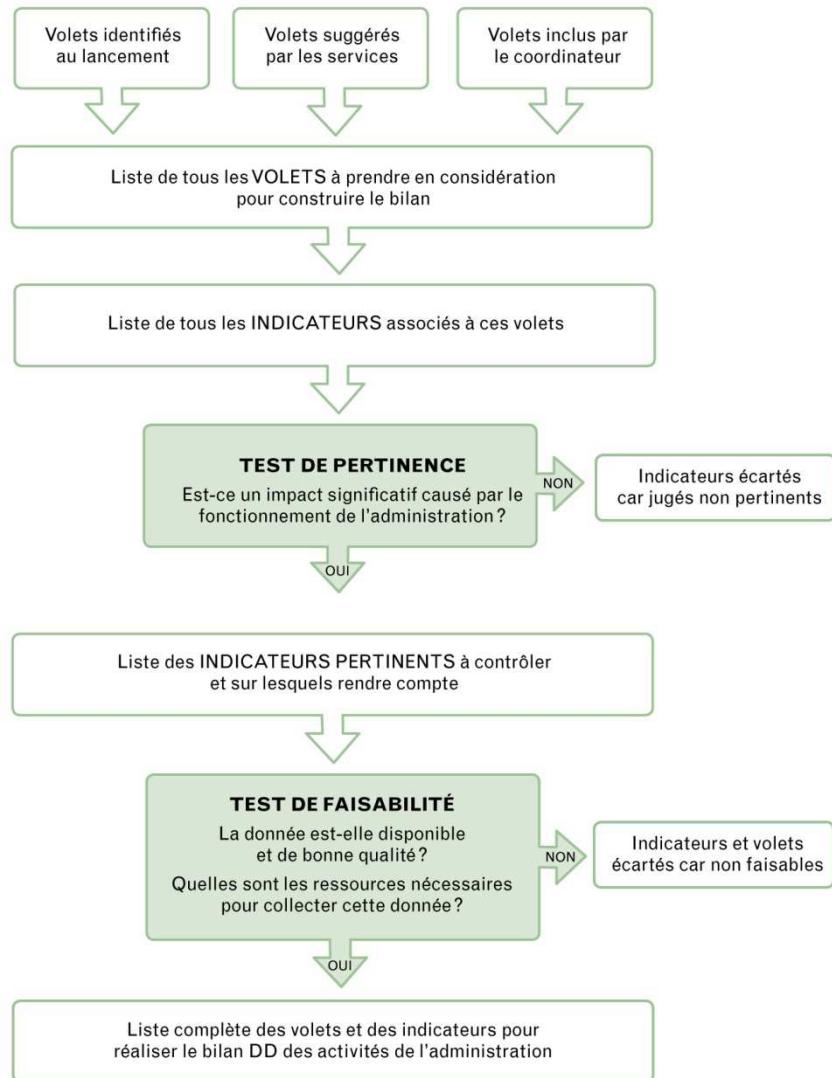


Figure 2 : Application du principe de pertinence et de faisabilité pour la sélection des volets et des indicateurs

4.3.2 Périmètre du rapport

Ce premier bilan porte sur les activités relatives à la gestion interne de l'Etat, en d'autres termes au fonctionnement de l'ACV. De manière générale, le bilan porte sur tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de l'administration, ce que l'on pourrait appeler le "ménage interne". Ainsi, il ne porte pas sur les politiques publiques.

Le périmètre institutionnel de l'évaluation est présenté dans les deux figures ci-dessous. Il touche l'ensemble du pouvoir judiciaire, législatif et exécutif de l'Etat, tel que définit par la constitution cantonale, ainsi que son administration. Sont également concernés les gymnases, écoles pré-professionnelles, écoles supérieures et hautes écoles, les musées cantonaux, la bibliothèque cantonale et les centres de détention pénitentiaires.

En ce qui concerne les écoles primaires et secondaires, les bâtiments sont de la responsabilité et de la propriété des communes. Ils ne sont donc pas inclus dans le périmètre d'analyse. Par contre le personnel et le matériel scolaire sont de la responsabilité du canton, et ils sont donc inclus au périmètre.

Par ailleurs, deux entités ont été exclues de l'évaluation. Il s'agit de l'UNIL et du CHUV.

Notons que tous les bâtiments dont l'Etat de Vaud est propriétaire, mais qui ne sont pas utilisés par l'Etat lui-même sont exclus du bilan. C'est en particulier le cas des cures et les quelques églises dont les bâtiments sont propriété de l'Etat.

Notons également que pour ce premier bilan CO₂, une partie des productions agricoles de l'Etat, le domaine de Grange-Verney et les Hospices Cantonaux d'Aigle et de Villeneuve, et leur commercialisation n'ont pas été prises en compte : viticulture, agriculture, arboriculture, élevage, production de lait. Les productions du domaine des EPO et de Marcellin sont cependant incluses dans le bilan, les consommations énergétiques des ateliers, serres, poulailler, ... ne pouvant pas être séparé de celles des bâtiments locatifs ou scolaires. La commercialisation et l'emballage des produits n'est, elle, pas comptabilisée.

L'évaluation inclut :

- ◆ les 7 départements de l'Etat de Vaud et leurs services:
 - le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)
 - le Département de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC)
 - le Département de l'intérieur (DINT)
 - le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
 - le Département de l'économie (DEC)
 - le Département des infrastructures (DINF)
 - le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
- ◆ le Conseil d'Etat et le Grand Conseil
- ◆ la Chancellerie d'Etat
- ◆ l'Ordre Judiciaire
- ◆ le Ministère public, le Tribunal neutre, le Contrôle cantonal des finances, la Médiation administrative, la Médiation santé et la Cour des comptes

Gestion des bâtiments

- ◆ Ecoles primaires et secondaires
- ◆ Personnel de la BCU - Dorigny

Personnel, déplacements et matériel

Figure 3 : Périmètre institutionnel de l'évaluation

Pour clarifier les choses, la figure 4 précise les principaux éléments qui ne font pas partie de l'évaluation.

L'évaluation exclut :

- ◆ L'UNIL
- ◆ Le CHUV et les autres hôpitaux publics et privés
- ◆ L'Eglise
- ◆ Les EMS
- ◆ Les productions agricoles de l'Etat
- ◆ Les déplacements des visiteurs de l'administration, des bibliothèques et des musées
- ◆ Les déplacements des écoliers et gymnasiens
- ◆ Les Activités Jeunesse+Sport
- ◆ L'ensemble des politiques publiques

Personnel, déplacements et matériel

- ◆ Les bâtiments des écoles primaires et secondaires
- ◆ La construction et l'exploitation des routes cantonales

Gestion des bâtiments et constructions

Figure 4: Eléments exclus de l'évaluation

4.4 Validation par des tiers

Le présent bilan développement durable a été validé en interne par les services mis à contribution ainsi que par le Chef du Département des Infrastructures. Le Conseil d'Etat a pris acte des bilans CO₂ et développement durable des activités de l'Administration et a autorisé leur diffusion. Il charge les services concernés de poursuivre la démarche en mettant en œuvre des actions dans le cadre de leurs missions et des processus budgétaires existants.

Ce bilan n'a pas fait l'objet d'une validation externe à l'Administration.

5 Gouvernance, engagements et dialogue

5.1 Structure de gouvernance

La Constitution du Canton de Vaud est le texte législatif expliquant la structure de gouvernance du Canton. Cette Constitution, forte de 180 articles, garantit les libertés et les droits fondamentaux des individus, ainsi que leurs droits politiques, dont elle fixe l'étendue (élections, initiatives, référendums). Elle énonce des tâches publiques et définit les autorités politiques chargées de les exécuter. Elle pose enfin les règles du jeu politique en déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement des autorités (gouvernement, parlement, tribunaux), leur mode d'élection, leurs compétences et leurs relations.

La présentation graphique de la structure de gouvernance de l'Etat de Vaud figure au chapitre 3 (figure 1).

Le Grand Conseil est l'autorité suprême du Canton (art. 91 de la Constitution). Il est formé de 150 députés et députées élus par le peuple à la représentation proportionnelle.

Les activités du Grand Conseil et ses domaines de compétences sont définis dans la loi sur le Grand Conseil. Ses rôles principaux sont :

- l'adoption des articles de la Constitution, des lois et des décrets cantonaux, sous réserve des droits du peuple,
- l'adoption du budget annuel de l'Etat,
- le contrôle de la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Le Conseil d'Etat est le gouvernement du Canton de Vaud. Il est formé de sept conseillers d'Etat, chacun d'entre eux étant également chef d'un département. Son président est désigné par ses pairs pour la durée de la législature (5 ans). Ses activités sont régies par la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat.

Les principales attributions du Conseil d'Etat sont :

- diriger l'administration cantonale,
- exécuter les lois et les décrets du Grand Conseil,
- élaborer des projets de lois et de décrets, qui sont soumis au Grand Conseil,
- élaborer le budget annuel de l'Etat et établir les comptes, qui sont soumis au Grand Conseil,
- élaborer et adopter des règlements, des arrêtés et des directives, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la législature 2007-2012, le Conseil d'Etat s'est donné, conformément à la constitution cantonale, un Programme de législature fans lequel figure l'Agenda 21 cantonal.

L'Administration cantonale est composée de sept départements :

- DSE - Le Département de la sécurité et de l'environnement est orienté vers la sécurité des personnes, des biens et l'environnement.
- DINT - Le Département de l'Intérieur est le garant des Institutions (préfets, églises et communautés religieuses). Il a la charge des relations avec les communes, des droits politiques, des réformes judiciaires.

- DFJC - Le Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles est en charge de la formation de près de 130'000 enfants, jeunes et adultes, dans l'enseignement obligatoire, postobligatoire et supérieur, ainsi que dans l'enseignement spécialisé.
- DSAS - Le Département de la santé et de l'action sociale a pour mission de soutenir les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques, d'intégration, ou atteintes dans leur santé.
- DEC - Le Département de l'économie s'efforce de valoriser le savoir-faire des entreprises vaudoises et de faire du canton de Vaud une place économique attractive et compétitive.
- DINF - Le Département des infrastructures regroupe des missions liées au territoire : routes, transports publics, mobilité, bâtiments, patrimoine, centrale des autorisations de construire, géodonnées, réseau et informatique cantonale.
- DFIRE - Le Département des finances et des relations extérieures gère l'ensemble des flux financiers à l'intérieur de l'Etat et entre l'Etat et ses partenaires. Il abrite également le Service du personnel et l'Office des affaires extérieures.

Les collaborateurs de l'Etat sont engagés par un contrat de droit administratif. Cela signifie qu'ils sont soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud qui gère les relations entre l'Etat et ses collaborateurs.

Les règles applicables au personnel sont contenues dans :

- La loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers)
- Le règlement d'application (RLPers)
- Les directives d'application
- Les règlements particuliers

Concernant le développement durable, les départements et les services sont responsables de mettre en œuvre le développement durable au travers des politiques publiques et dans la gestion propre de l'Administration, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement. Limiter les impacts environnementaux, sociaux et économiques induits par le fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) contribue à réaliser les objectifs de l'Agenda 21 cantonal. La coordination de la démarche Agenda 21 est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département des infrastructures ou sa délégation au développement durable, le Conseil d'Etat supervise cette démarche.

5.2 Engagements externes

Les Chefs de Département, ainsi que d'autres membres de l'Administration, participent à de nombreux groupements interprofessionnels publics en lien avec le développement durable comme par exemple la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Il est impossible ici d'en faire une liste exhaustive.

Plus particulièrement, des membres de l'ACV participent régulièrement au Forum du développement durable. Plateforme nationale existant depuis 2001, le «Forum du développement durable» contribue fortement à la mise en œuvre du développement durable en Suisse conformément à la «Stratégie pour le développement durable 2012-2015» du Conseil fédéral. Il réunit deux fois par an des représentants et représentantes de la Confédération, des cantons, des communes et des régions avec le but de promouvoir

les échanges d'informations et la mise en œuvre de projets communs. Le Forum a été créé à l'initiative de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Il compte comme partenaires la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS). Dans notre pays, la solution de nombreux problèmes passe obligatoirement par la concertation entre les trois niveaux institutionnels. Le Forum est un réseau national qui ouvre de nouvelles perspectives et favorise la mise en place de processus et d'actions de développement durable en Suisse.

A noter également la participation de l'Etat de Vaud, représenté par les collaborateurs de l'Unité de développement durable, à l'association Coord21. En 2009, sous l'impulsion de plusieurs collectivités publiques dont l'Etat de Vaud, l'Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable (Coord21) a été créée. Toutes les communes romandes et du Tessin sont invitées à rejoindre cette association. Elles accèdent alors à la plateforme d'échange et peuvent profiter de l'expérience acquise par leurs pairs tout en faisant profiter ceux-ci de la leur. L'Etat de Vaud y joue un rôle très actif, tant sur le plan de la structuration de l'association (création de l'association, mise sur pied du site internet, etc.) que des activités proposées (création de groupes de travail spécifiques).

5.3 Dialogue

Le dialogue avec les parties prenantes en interne de l'administration sur le développement durable se fait par la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal ainsi que par la poursuite de la démarche initiée par l'établissement de ce présent bilan et du bilan CO₂ (mises en œuvre des actions dans le cadre des missions des services concernés et des processus budgétaires existants).

Le dialogue avec les parties prenantes externes à l'administration se fait notamment par la diffusion de la collection Jalons. Cette publication permet d'informer de son action et inciter les autres acteurs de la société à agir dans le sens d'un développement durable. Le but est de présenter l'état de la question et des pratiques à un moment donné. Ils n'ont pas de fonction encyclopédique mais une valeur documentaire sur l'avancement d'une réflexion. Ils présentent des projets concrets ou des outils de concrétisation du développement durable. Ce moyen de communication complète et accompagne les informations disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable.

La participation de l'Etat de Vaud à des groupements de professionnels publics permet le dialogue avec d'autres collectivités tant au niveau communal, cantonal qu'avec la Confédération.

6 Approche managériale

Comme présentés au chapitre 2.2, les impacts majeurs liés au fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise peuvent être classés en quatre thématiques : bâtiments, mobilité, achats et personnel. Chacune de ces thématiques est sous la responsabilité d'un service de l'Administration cantonale, chargé d'en assurer la coordination ou d'élaborer des stratégies et des actions à valider par le Chef du Département ou le Conseil d'Etat.

L'approche managériale pour ces quatre thématiques est détaillée dans la partie « Environnement » (pour bâtiments, mobilité et achats) et « Emploi, relations sociales et travail » (pour personnel) de ce chapitre et est complétée par une explication de l'approche managériale des thématiques « Economie », « Droit de l'Homme », « Société » et « Responsabilité du fait des produits ».

6.1 Economie

Dans notre bilan, cette thématique est abordée sous l'angle de la gestion des finances de l'Etat de Vaud et de la prévoyance professionnelle.

La gestion des finances de l'Etat est réalisée conformément à la loi sur les finances.

Le processus financier, tel qu'inscrit dans cette loi, débute par des objectifs politiques du Conseil d'Etat détaillés dans le programme de législature. Ce programme est ensuite traduit en termes financiers dans la planification financière. De cette base, découle la construction budgétaire et les phases opérationnelles qui sont l'exploitation du budget annuel, les comptes et la boucle de rétroactivité par un suivi régulier.

En termes de compétences, les chefs de service sont responsables de leur budget annuel, des comptes, du suivi et de la gestion du risque au travers du système de contrôle interne. Ils sont appuyés par les responsables administratifs et financiers. L'Unité financière départementale supervise les opérations financières du département et appuie les services dans leurs démarches. Le département en charge des finances consolide les données financières de l'ensemble des départements et les transmet au Conseil d'Etat.

La gestion de la prévoyance professionnelle est sous la responsabilité de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Celle-ci a été créée en 1952. Elle résulte de la fusion de plusieurs caisses de retraite publiques gérées par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, l'actuelle Retraites Populaires. Depuis plus d'un demi-siècle, la CPEV recourt à la plateforme de compétences de Retraites Populaires pour sa gestion. Cette institution centenaire active dans le domaine de la prévoyance emploie des spécialistes dans tous les domaines afférents à la gestion d'une institution de prévoyance (administration, juridique, finance, immobilier, actuariat, communication, etc.) La CPEV est ainsi en mesure d'offrir à ses assurés et employeurs des prestations de premier ordre.

Pour sa gestion, la caisse s'est dotée de deux organes paritaires où les employés et les employeurs sont représentés en nombre égal :

- Le Conseil d'administration est l'organe principal de la caisse. Il prend notamment les grandes décisions en matières de prestations et de placements, et officie comme autorité de recours.
- L'Assemblée des délégués donne des préavis sur divers objets qui lui sont présentés par le Conseil d'administration ou le Conseil d'Etat et notamment sur les comptes, les modifications de loi.

En outre, Retraites Populaires, à qui la gérance de la caisse a été confiée par la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration sous sa surveillance.

6.2 Environnement

6.2.1 Bâtiments

La gestion et le développement d'un parc immobilier de plus de 1400 bâtiments représentant une valeur d'assurance de près de 4 milliards de francs (SIPAL, 2011a), nécessite d'anticiper et de faire les bons choix en termes énergétiques notamment. C'est dans cette perspective que le Groupe Energie a été mis sur pied en 1999 déjà, afin de tendre vers les objectifs du protocole de Kyoto de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ses missions sont la gestion et l'optimisation des consommations énergétiques sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments de l'Etat, composantes majeures de sa consommation en énergies et en matériaux.

Travaillant sur la base d'un plan directeur avec des objectifs quantitatifs (diminution de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables) et qualitatifs (introduction du label MINERGIE-ECO, etc.) chiffrés à cinq ans depuis 2005, les résultats obtenus par le Groupe Energie en 2011 sont probants (SIPAL, 2011b). Concernant les bâtiments gérés par Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), représentant 80% de la surface du parc propriété de l'Etat, une réduction de 11% de l'indice de consommation de chauffage a été possible, d'une part grâce à l'exigence de standard énergétique élevé à atteindre pour les nouvelles constructions et les rénovations et d'autre part grâce à des mesures constantes d'optimisation énergétique. De plus, la réduction des émissions de CO₂ a largement dépassé les attentes et elles ont pu être réduites de 19%. Enfin, la part d'énergie renouvelable a augmenté pour atteindre plus de 17% de taux de couverture des besoins. Une seule ombre à ce tableau : la consommation électrique des bâtiments a, quant à elle, augmenté de 2% durant cette même période. Malgré les efforts réalisés, cette augmentation est principalement due au nombre croissant d'utilisateurs et des équipements informatiques. Ce premier bilan reste cependant très positif et montre que la stratégie initiée porte ses fruits.

En complément du plan directeur, le Groupe Energie a élaboré des directives énergétiques validées par le Conseil d'Etat en 2007. Ainsi, l'ensemble des trois services responsables de la gestion du parc immobilier de l'Etat (SIPAL, Service de construction de l'Université, Direction des constructions des Hospices cantonaux) sont incités à tirer à la même corde.

En mai 2011, dans la continuité des actions entreprises, un nouveau plan quinquennal a été validé s'inscrivant dans les perspectives d'une Société à 2000 Watts à l'horizon 2050 pour les bâtiments de l'Etat. Pour permettre l'atteinte des nouvelles cibles fixées, il s'agira non seulement de poursuivre l'optimisation énergétique mais également de procéder à des investissements conséquents dans l'assainissement de l'enveloppe et des installations techniques des bâtiments les plus vétustes et déficients.

6.2.2 Mobilité

Chaque jour, des milliers d'automobilistes pendulent entre leur domicile et leur lieu de travail, avec à la clef des impacts environnementaux, économiques et sociaux non négligeables : embouteillages, nuisances pour les riverains, pollution, risques d'accidents, etc. Il est ainsi essentiel de promouvoir auprès de ce public la

mobilité douce (marche, vélo, etc.), l'utilisation des transports publics et l'auto-partage. La mobilité des collaborateurs de l'administration, que ce soit pour leur activité professionnelle ou pour se rendre du domicile au lieu de travail, est donc un sujet d'actualité. En 2009, dans sa réponse au postulat demandant un plan de mobilité d'entreprise global pour l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a choisi de privilégier une approche de mise en place par site à l'instar de ce qui a été fait pour le site Riponne-Université. Ceci nécessite une importante implication des départements qui ont la responsabilité de désigner des chefs de projet pour chaque site. Aujourd'hui, un plan de mobilité pour le nouveau site administratif de Longemalle est en place et d'autres projets sont à l'étude. Chaque site de l'Etat devrait tendre à respecter les normes de stationnement des voitures exigées par l'Etat de Vaud pour les nouvelles entreprises de plus de 200 employés.

6.2.3 Achats

Chaque année en Suisse, les achats publics représentent un montant de plus de 36 milliards de francs, soit environ 6.5% du PIB. Ils constituent une opportunité unique d'agir sur nos modes de production et de consommation et de les améliorer de manière significative afin de faire face aux exigences économiques, sociales et environnementales. L'achat responsable est une démarche qui considère le produit ou la prestation sur l'ensemble de son cycle de vie en s'intéressant notamment aux processus de fabrication des biens acquis et à leurs impacts. Dès lors, le choix d'un produit ou d'une prestation se fait en considérant l'intégralité des coûts (dans le sens de leur internalisation) d'un achat. Cette vision tient compte de ceux qui seront mis à charge de l'acheteur ou de l'utilisateur ultérieurement (maintenance, réparation, consommation d'énergie, etc.), et plus généralement de ceux qui seront payés par la société en général (pollution, injustices sociales, etc.). Un achat responsable implique de ne pas se baser uniquement sur le prix d'achat.

Pour leurs achats, les services de l'administration s'adressent principalement à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), entité responsable de leur approvisionnement notamment dans les secteurs des équipements, du mobilier, des fournitures pour les formations scolaires et professionnelles, des imprimés, du matériel (fournitures de bureau) et enfin du matériel informatique. Certains achats particuliers sont effectués par les services eux-mêmes, à l'instar de la Police cantonale qui se charge de l'équipement personnel des forces de maintien de l'ordre. Enfin, pour permettre d'importantes économies d'échelle rendues possibles grâce à des achats groupés, l'Etat de Vaud sollicite régulièrement des organismes de collaboration intercantionale et communale. Il s'agit notamment du Groupe romand des économats cantonaux et communaux (GRECO) et du Partenariat des achats informatiques romands (PAIR), dont l'ACV est membre depuis plusieurs années. Ces groupements permettent également une réduction de la charge administrative grâce à une gestion centralisée et unique des appels d'offres au bénéfice de tous les membres.

Ainsi, de nombreux acteurs sont impliqués dans les achats de l'ACV. Pour promouvoir une politique d'achats responsables, l'Unité de développement durable accompagne ces différents acteurs et les informe des critères sociaux, environnementaux et économiques à prendre en compte dans leurs appels d'offres et dans leurs achats. L'objectif est une prise en compte plus systématique des impacts des produits achetés, de leur fabrication à leur utilisation, ainsi que des fournisseurs.

6.3 Emploi, relations sociales et travail

La démarche de modernisation de la gestion des ressources humaines (RH) a débuté en 1999 avec l'élaboration de la loi sur le personnel (LPers), son adoption et son entrée en vigueur en 2003. Elle s'est poursuivie avec la mise en œuvre en 2008 de la nouvelle politique salariale.

Avec plus de 20'000 collaborateurs (hors UNIL et CHUV), l'Etat de Vaud est le plus grand employeur du canton. Sous l'autorité du Conseil d'Etat, qui propose la stratégie en matière de ressources humaines de l'Etat, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a pour mission de : valoriser la personne, ses savoirs, ses intérêts, prendre en considération les besoins de l'employeur, mettre à disposition du Conseil d'Etat et de ses services les référentiels ainsi que les outils de gestion et de développement des ressources humaines, assurer des prestations pointues du domaine des ressources humaines dans le respect des normes et du principe d'égalité de traitement. Plus spécifiquement, le SPEV établit des directives et assure le respect des normes et du principe d'égalité de traitement. Il met à disposition du Conseil d'Etat et de tous les services cantonaux supports, méthodes et outils pour la gestion des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, qu'il s'agisse de cadres, de collaborateurs ou du personnel en formation. Le SPEV gère les salaires et les assurances sociales et suit l'évolution de la masse salariale. Il apporte conseil et expertise juridiques et assure le contrôle et l'amélioration continue en matière de gestion des ressources humaines.

La politique des ressources humaines se fonde sur l'article 5 de la LPers:

«Le Conseil d'Etat définit la politique du personnel. Celle-ci a notamment pour but de créer des conditions de travail adéquates pour favoriser l'engagement de collaborateurs compétents, promouvoir une formation continue, développer un environnement de travail propice à la motivation et à la mobilité professionnelle dans l'optique d'assurer des prestations efficaces et de qualité».

Pour continuer sur la voie de la modernisation et permettre au Conseil d'Etat de définir des axes stratégiques pour les années 2011-2015, un bilan des réalisations des dix dernières années a été entrepris. En considérant ce bilan, le Conseil d'Etat a décidé de réorienter et d'améliorer la mise en œuvre des actions dans le domaine des ressources humaines, et l'a formulé dans le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique des Ressources Humaines 2011-2015 (CE, 2010). Dans ce but, il a défini trois axes stratégiques qui guideront l'action de la fonction RH durant les années 2011-2015 :

- L'attractivité de l'Etat employeur;
- Une fonction d'encadrement compétente et reconnue;
- Le développement du potentiel des collaborateurs.

Afin d'améliorer et d'intégrer l'évaluation au processus, ces axes stratégiques sont accompagnés d'objectifs, d'actions y relatives et d'indicateurs permettant de mesurer leur degré de réalisation.

Toute entreprise a une responsabilité envers son personnel en matière de santé et de sécurité au travail. Protéger la santé des collaborateurs, c'est leur offrir des conditions de travail « saines ». Cela implique des conditions adaptées sur le plan physique (éclairage, bruit, température des locaux, etc.) et psychique (qui dépendent de la pression psychologique, de l'autonomie ou de la clarté des missions, etc.). La sécurité au travail consiste, quant à elle, à leur offrir des conditions de travail « sûres ». Ainsi, les coûts économiques et sociaux qui résultent des accidents et maladies professionnelles peuvent être réduits. Une coordination des

mesures de santé et sécurité au travail des collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise est étudiée par le médecin cantonal et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

Dans les services dont les collaborateurs sont particulièrement exposés (à l'instar du Service des routes), des stratégies conduisant à des actions concrètes sont développées. D'autre part, des actions ponctuelles sont menées, comme par exemple en cas de pandémie. Les absences de longue durée sont suivies et des cours de sensibilisation sont proposés par le centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP).

6.4 Droit de l'Homme

Selon le périmètre choisi pour notre bilan DD, les questions liées aux droits de l'Homme concernent principalement les marchés publics (constructions, fournitures ou services).

Les dispositions cantonales et intercantonales en la matière sont les suivantes :

- Loi vaudoise sur les marchés publics du 24 juin 1996 (LMP-VD) : LMP-VD (RSV 726.01)
- Règlement d'application de la loi sur les marchés publics du 7 juillet 2004 (RLMP-VD) : RLMP-VD (RSV 726.01.1)
- Accord intercantonal sur les marchés publics (A-IMP)
 - accord, y.c. ses annexes A-IMP (RSV 726.91)
 - pour information, modèle de directives d'exécution de l'AIMP (DEMP)
- Conventions collectives de travail (CCT) dont le champ d'application est étendu par le Conseil d'Etat vaudois

En tant qu'institution, l'Etat de Vaud est garant des conditions cadres posées par la législation sur les marchés publics. A ce titre, il élabore la loi, votée par le Grand Conseil, et le règlement en la matière. Il veille ensuite à ce qu'ils soient appliqués et respectés. Si nécessaire, il propose de les adapter.

En tant qu'adjudicateur public comme les autres (communes, institutions parapubliques ou subventionnées), l'Etat applique la procédure à ses propres acquisitions. Il doit donc jouer le jeu, tout en s'assurant que tous les acteurs en fassent de même en respectant les règles. On trouvera en fin de rapport le tableau des objectifs, qui résume la ligne de l'Etat pour les marchés publics.

Ni la loi, ni son règlement d'application ne constituent un mode d'emploi simple et accessible à tous. Pour l'Etat, il s'agissait donc de faciliter et alléger la procédure par la :

- promotion de la formation des adjudicateurs et des soumissionnaires ;
- simplification administrative.

Pour le premier point, le Département des infrastructures du canton de Vaud a donc entrepris plusieurs actions :

- participation à l'élaboration du Guide romand pour les marchés publics, avec les cantons romands ;
- mise sur pied de cours de formation au Centre d'éducation permanente de la fonction publique ;
- rédaction d'une directive interne pour les collaborateurs de l'administration du canton, comprenant notamment des grilles d'évaluation des critères ainsi qu'une méthode de notation ;

- animation du Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud (CCMP-VD), qui partage ses expériences avec les services de l'administration vaudoise et répond aux questions des adjudicateurs vaudois ;
- rencontres régulières entre le Département des infrastructures et les milieux de la construction, particulièrement concernés par les marchés publics.

Le Conseil d'Etat a opté pour une structure de compétences décentralisée : chaque service de l'administration est responsable de ses appels d'offres. En effet, c'est lui qui est le mieux à même d'établir son cahier des charges en fonction des besoins et de s'impliquer dans la procédure.

Concernant le second point, la simplification administrative est une démarche générale à l'Etat de Vaud. Il s'agit d'abord d'unifier et de systématiser les documents utilisés dans la procédure. La plate-forme simap offrira prochainement la possibilité aux soumissionnaires d'enregistrer leur profil et déposer les documents courants utiles aux appels d'offres (références, preuves de paiement des charges sociales, etc). Il s'agit aussi de trouver des moyens simples pour traduire les exigences politiques dans les marchés publics. En pratique, cela revient à limiter les exigences administratives, chaque fois que cela est possible.

6.5 Société

Au vu de notre périmètre, seul le volet « Corruption » de cette thématique est pertinent. Et comme pour la partie précédente consacrée aux questions des droits de l'Homme, le volet corruption concerne principalement les marchés publics. Ainsi l'approche managériale est identique à celle expliquée sous 6.4 « Droit de l'Homme ».

6.6 Responsabilité du fait des produits

Cette thématique a été entièrement écartée de ce bilan. En effet, elle traite des effets de la gestion des produits et des services sur les clients et les utilisateurs afin d'en garantir la bonne utilisation et d'éviter tout risque pour la santé et la sécurité. Le périmètre de notre bilan se concentrant sur les activités propres de l'ACV liées à son fonctionnement et à sa gestion, la fabrication de produits et les prestations de services ne sont pas prises en compte.

7 Informations techniques sur l'acquisition des données

L'objectif de ce chapitre est de répertorier toute l'information sur la collecte des données. Ce document sera par ailleurs utile si une nouvelle collecte devait être faite.

Informations à donner :

- **Auteur de la réponse** : département / service
- **Périmètre** : le périmètre considéré pour tous les indicateurs est l'administration cantonale vaudoise (incluant les écoles, les prisons et les musées mais hors CHUV et UNIL). Lorsque celui-ci est différent pour un indicateur particulier, il sera précisé dans cette rubrique.
- **Mode de collecte** : par exemple mesure, calcul, données statistiques, etc. ou texte de référence
- **Estimation de la qualité de la donnée** : excellente (6/6), bonne (5/6), satisfaisante (4/6), faible (3/6)
- **Remarque** : toute autre information utile

Les couleurs utilisées dans le tableau des résultats précisent le statut des indicateurs :

indicateur non pertinent
indicateur pertinent rempli
indicateur pertinent partiellement rempli
indicateur pertinent mais non rempli

EC2 : Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Prise en compte ou non de la question du changement climatique et des risques et opportunités qu'elle présente pour l'organisation par l'organe de gouvernance de l'organisation.	Le changement climatique n'a pas de conséquence significative à l'heure actuelle par rapport à notre périmètre de reporting (bâtiments, mobilité, achats et personnel). Il n'y a donc pas d'implications financières et autres risques et opportunités pour l'organisation.
Risques et/ou opportunités liés aux changements climatiques susceptibles d'avoir des conséquences financières pour l'organisation.	
Estimation quantitative ou non des répercussions financières des changements climatiques sur l'organisation (coût de l'assurance, crédits de carbone, par exemple) par la Direction.	

EC3 : Etendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies

Auteur de la réponse : CPEV

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Structure du régime de retraite proposée aux salariés basée ou non sur un régime de retraite à prestations définies ou un autre type de prestations.	Le régime de retraite est à prestations définies (primauté des prestations).
Si les engagements sont couverts au moyen des ressources générales de l'organisation : estimation de ces passifs.	Les engagements sont couverts par d'autres ressources : c'est une caisse de pensions autonome.
Si les engagements sont couverts par un fonds : estimation de la proportion des engagements couverte par l'actif réservé à cet effet.	Le degré de couverture de la Caisse de pensions au 31.12.2010 est de 65 %.
Si les engagements sont couverts par un fonds : base sur laquelle cette estimation a été réalisée.	Ce sont les bases actuarielles EVK2000.
Si les engagements sont couverts par un fonds : date de réalisation de cette estimation.	La date de l'estimation est au bouclage annuel : 31.12.2010.
Lorsqu'un tel fonds ne permet pas la couverture intégrale des engagements : explication de la stratégie éventuelle adoptée par l'employeur et du délai imparti pour assurer une couverture intégrale.	L'Etat garantit le paiement des prestations selon l'art. 128b de la Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud. La couverture intégrale n'est pas recherchée.
Lorsqu'ils ne sont pas entièrement couverts: pourcentage du salaire versé par le salarié ou l'employeur pour les cotisations.	Il n'y a pas de cotisations d'assainissement.
Niveau de participation aux régimes de retraites (à titre obligatoire ou volontaire, à des régimes régionaux/nationaux, à ceux ayant un impact financier, par exemple).	Les cotisations ordinaires sont de 9 % pour l'assuré et de 15 % pour l'employeur.
Totaux agrégés de la couverture du régime.	

EC5 : Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : donnée issue de la base légale (Règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud – RSRC – du 28 novembre 2008)

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Distribution du ratio salaire d'entrée de base/salaire minimum.	Il n'a y a pas de salaire minimum local. On se réfère ici à l'échelle des salaires et le salaire d'entrée de base par niveau de formation (http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/personnel-de-letat/politique-salariale/remuneration-des-fonctions/ --> grille des fonctions et échelle des salaires).
Définition utilisée pour choisir les principaux sites.	
Signalement de l'absence éventuelle de salaire minimum local ou indication s'il varie pour les différents sites opérationnels principaux.	

EC6 : Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Définition géographique du terme "local" pour l'organisation.	
Existence ou absence d'une politique ou de pratiques courantes favorisant l'utilisation de fournisseurs locaux à l'échelle de l'organisation.	L'achat de biens et de services auprès de fournisseurs locaux se fait dans le cadre fixé par la législation sur les marchés publics.
Si cette politique ou ces pratiques existent : pourcentage de la part du budget achats réservés aux fournisseurs locaux.	
Critères de sélection des fournisseurs (coûts, performance environnementale et sociale par exemple) et leur localisation géographique).	

EN 1 : Consommation de matières en poids ou en volume

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : données issue de statistiques ou calculées sur la base de flux financiers

Estimation de la qualité de la donnée : 5

Remarque : Les achats de matières qui font partie du périmètre concernent les achats de combustibles pour le chauffage des bâtiments et les achats de matériel par la centrale d'achats. Sont exclus du périmètre, les achats de carburant pour le transport (professionnel et pendulaire), les matières nécessaires à la production d'électricité.

L'Etat de Vaud n'étant pas un producteur industriel, il ne consomme pas de matières premières brutes autres que les combustibles de chauffage.

Une grande partie du matériel acheté est du matériel manufacturé (matériel informatique, matériel de bureau, ...). En conséquence, l'unité qui fait sens dans ce contexte n'est pas toujours la masse ou le volume, mais le nombre de pièces ou le montant financier payé.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Nombre total de matières consommées, y compris celles achetées auprès de fournisseurs externes ou obtenues de sources internes (production captive et extraction).	En 2010, l'ACV a consommé : <ul style="list-style-type: none">• 4'235 tonnes de mazout et gaz naturel (matière non renouvelable)• 586 tonnes de bois plaquettes et pellets (matière renouvelable) De plus, elle a consommé le matériel suivant : <ul style="list-style-type: none">• 1'090 tonnes de papier• 335 tonnes de livres• 88 tonnes de papier toilette et à main• 35'600 litres de produits de nettoyage• 5000 ordinateurs de bureau• 700 ordinateurs portables• 350 imprimantes de bureau• 440 imprimantes multifonction• 2000 appareils téléphoniques• 41'000 toners d'imprimantes• 100 beamers• pour 5'000'000 Frs de fournitures de bureau diverses• pour 3'500'000 Frs de mobilier• pour 1'000'000 Frs de matériel de laboratoire.
Poids ou volume total de matières non renouvelables consommées et de matières directes consommées.	

EN2 : Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : données issues de statistiques

Estimation de la qualité de la donnée : 5

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Pourcentage de matières recyclées consommées en poids ou en volume.	Sur l'ensemble de la matière consommée, la quasi-totalité du papier-copie et une importante partie des enveloppes sont en papier recyclé. La plupart des autres matières utilisées ne peuvent pas provenir de matières recyclées.

EN3 : Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : données mesurées et calculées

Estimation de la qualité de la donnée : 5

Remarque :

Il s'agit ici de donner la consommation d'énergie directe (finale) par source d'énergie. Pour l'ACV (et selon la définition du scope 1 du GHG protocol), l'énergie directe correspond à l'énergie pour le chauffage, à l'électricité produite sur site (panneaux photovoltaïques) et à l'énergie pour les déplacements professionnels.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Consommation d'énergie totale en joules ou ses multiples.	<p>En 2010, l'ACV a consommé :</p> <p>Au total, 332'867 GJ d'énergie finale directe totale, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• 73.8% pour son chauffage et• 26.2% pour les déplacements professionnels de ses employés.
Consommation d'énergie directe totale en joules ou ses multiples par sources d'énergie primaire renouvelable.	<p>En 2010, 64'078 GJ d'énergie finale provenaient de sources renouvelables, soit 19.3 % du total.</p> <p>La répartition est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">• 79.3% Chauffage à distance (incinération de déchets),• 12.8% Chauffage aux pellets de bois,• 5.6% Chauffage aux plaquettes de bois,• 1.6% Part renouvelable de l'électricité pour le transport professionnel (train+bus)• 0.7% chauffage par collecteurs solaires.
Consommation d'énergie directe totale en joules ou ses multiples par sources d'énergie primaire non renouvelable.	<p>En 2010, 268'789 GJ provenaient de sources non renouvelables, soit 80.7% du total.</p> <p>La répartition est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">• 39.4% Chauffage au mazout,• 28.6% Chauffage au gaz naturel,• 16.6% Essence pour le transport professionnel,• 15.0% Diesel pour le transport professionnel,• 0.4% Part non renouvelable de l'électricité pour le transport professionnel (train+bus).

EN4 : Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issues de mesures et de calculs

Estimation de la qualité de la donnée : 4

Remarque :

Il s'agit ici de donner la consommation d'énergie indirecte (finale) par source d'énergie. Pour l'ACV (et selon la définition du scope 2 et 3 du GHG protocol), l'énergie indirecte correspond à l'électricité suisse consommée et à l'énergie consommée par les employés pour leurs déplacements pendulaires.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Energie indirecte totale consommée par sources indirectes non renouvelables et par sources indirectes renouvelables, en termes d'énergie intermédiaire.	<p>En 2010, l'ACV a consommé au total 347'155 GJ d'énergie finale indirecte totale, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35.7% pour l'électricité utilisée dans les bâtiments. • 64.3% pour les déplacements pendulaires de ses employés. <p>La part d'énergie finale renouvelable représente 64'045 GJ, soit 18.4% de l'énergie indirecte totale. Elle est produite à partir des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 93.7% d'hydroélectricité • 5% d'électricité produite par incinération d'ordures • 1.3% autres types d'électricité d'origine renouvelable (cogénération bois ou biomasse, éolienne ou photovoltaïque). <p>La part d'énergie finale non renouvelable représente 283'110 GJ, soit 81.6% de l'énergie indirecte totale. Elle provient des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75.6% Essence utilisée dans les véhicules privés pour le transport pendulaire • 23.1% Electricité nucléaire • 1.3% Autres types d'électricité non renouvelables (centrale à gaz, à pétrole ou à charbon, cogénération au gaz ou au pétrole).
Energie primaire correspondante consommée pour la produire.	L'énergie primaire consommée pour produire ces 347'155 GJ d'énergie finale indirecte vaut 57'056 GJ d'énergie primaire renouvelable, et 546'616 GJ d'énergie primaire non renouvelable.

EN5 : Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issues de mesures et de textes de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Remarque :

On présente ici les efforts réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique pour le chauffage des bâtiments. Une réponse détaillée peut être obtenue dans le rapport du groupe énergie du SIPAL, qui fait le bilan de la gestion des bâtiments de l'Etat pour la période 2005-2010.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Economie d'énergie totale résultant des efforts de l'organisation afin de réduire sa consommation d'énergie et accroître son efficacité énergétique.	Entre 2005 et 2010, les efforts de l'ACV pour faire appliquer les Directives énergétiques du Conseil d'Etat en adéquation avec le règlement d'application de la Loi Vaudoise sur l'Energie (LVENE) ont permis d'exiger le standard MINERGIE-ECO® pour les nouvelles constructions, ainsi que d'appliquer les valeurs cibles SIA 380/1 pour les rénovations en vue de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments utilisés.
Economie d'énergie totale en joules ou ses multiples tels que gigajoules (soit 10^9 joules ou un milliard de joules) résultant : - d'une refonte de processus ; - d'une transformation et/ou modernisation des équipements ; - et d'un changement des comportements au sein de l'organisation.	Ainsi, la consommation de chauffage a baissé de 11% durant cette période. Une stratégie d'augmentation des parts d'énergie renouvelable est également en cours, notamment lors du renouvellement des installations de chauffage. La part d'énergie renouvelable pour le chauffage était de 17 % en 2010, dépassant largement l'objectif qui était fixé à 10%.

EN7 : Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issue de statistiques et de textes de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Remarque :

On présente ici les efforts réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique pour l'utilisation de l'électricité dans les bâtiments. Une réponse détaillée peut être obtenue dans le rapport du groupe énergie du SIPAL, qui fait le bilan de la gestion des bâtiments de l'Etat pour la période 2005-2010.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Initiatives prises pour réduire la consommation d'énergie indirecte.	Le groupe Energie du SIPAL a fixé comme objectifs de tendre vers une société à 2000W d'ici 2050. Comme expliqué dans l'indicateur EN5, ce groupe est en charge de la gestion du parc immobilier de l'Etat et a défini un certain nombre de directives.
Quantification de la réduction atteinte au cours de la période de reporting.	Ces directives ont ponctuellement permis de réaliser des économies intéressantes en améliorant l'efficacité énergétique. Cependant, ces réductions ont été contrebalancées par l'augmentation des effectifs, et ainsi du nombre d'appareils utilisés. Des mesures ciblées d'amélioration seront donc mises en place, visant à éliminer les consommations d'électricité inappropriées, telle que l'installation de chauffage électrique mobile ou de climatisation injustifiées. Les plus gros consommateurs d'électricité au m ² ont donc été identifiés et les mesures d'assainissement prévues. Un premier crédit d'ouvrage a été accordé pour les 3 premiers bâtiments. Le second crédit devra être accordé en 2015.
Hypothèses et méthodologies sous-jacentes utilisées pour calculer toute autre consommation d'énergie indirecte ainsi que la source d'information.	Une stratégie d'augmentation des parts d'énergie renouvelable est également en cours, notamment par l'acquisition de courant labellisé vert pour 2,5% de sa consommation d'électricité. L'objectif est d'atteindre les 5%.

EN8 : Volume total d'eau prélevé, par source

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Volume total d'eau prélevé, toutes sources d'approvisionnement confondues, que l'organisation s'approvisionne directement ou via la compagnie des eaux, par exemple. Est inclus ici le prélèvement d'eau de refroidissement.	Le volume d'eau total prélevé par source est connu pour une partie des bâtiments et pourrait être déterminé par extrapolation pour le reste des bâtiments. Cependant, la consommation d'eau de l'ACV peut être considérée comme raisonnable, et n'est pas un sujet problématique. Par ailleurs la totalité de l'eau consommée provient des distributeurs communaux et est issue de sources, de rivières ou de l'eau du lac.
Volume total d'eau prélevé, en mètres cubes par an (m ³ /an), provenant des sources d'approvisionnement suivantes : - eaux de surface, y compris l'eau provenant de zones humides, rivières, lacs et océans ; - nappe phréatique ; - eaux pluviales recueillies directement par l'organisation et stockées ; - eaux usées, via une autre organisation ; - et eaux de ville ou autres services d'approvisionnement en eau.	De nouveaux projets, décrits dans le rapport du groupe énergie du SIPAL visent à améliorer l'utilisation de l'eau, en installant des économiseurs d'eau, des chasses d'eau à double pression, la suppression de l'eau chaude, ainsi que des dispositifs de récupération de l'eau de pluie.

EN9 : Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Volume total des sources en m ³ .	Comme mentionné pour l'indicateur EN8, l'ensemble de l'eau utilisée provient des distributeurs communaux. La législation suisse et cantonale en la matière étant appliquée par ces distributeurs, l'eau consommée par l'ACV n'a pas d'impacts significatifs sur la qualité des eaux ni sur la biodiversité.
Indication si les sources sont en zones protégées.	
Indication si les sources sont dans des zones à forte biodiversité (diversité des espèces et endémismes, nombre d'espèces protégées).	

EN10 : Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Volume total d'eau recyclée/réutilisée par l'organisation en mètres cubes par an (m ³ /an).	L'ACV n'ayant pas de procédé industriel, la totalité des eaux usées qu'elle produit est traité par les stations d'épuration régionales. Elle ne produit donc pas d'eau qui puisse être recyclée ni réutilisée sans passer par la STEP.
Volume total d'eau recyclée/réutilisée par l'organisation en pourcentage du volume d'eau total prélevé.	

EN16 : Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : Une partie des données a été mesurée (80% des émissions) en kWh ou tonne de déchets, et le reste a été déterminé par extrapolation.

Estimation de la qualité de la donnée : 4

Remarque :

Le détail de cette réponse est donné dans le rapport sur le Bilan CO₂ de l'ACV. Un résumé très synthétique des résultats est donné ici.

Le périmètre de cet indicateur concerne :

- L'électricité consommée
- Le chauffage des bâtiments consommé
- Le traitement des déchets
- La part de CO₂ due à la construction et l'entretien des bâtiments (amortissement sur 25 ans)

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Type de mesure utilisée et méthodologie afférente en se référant aux catégories suivantes : - Mesure directe (analyseurs automatiques en continu, etc.) ; - Calculs effectués d'après des données spécifiques obtenues sur site (pour l'analyse de composition des combustibles, etc.) ; - Calculs basés sur des données par défaut ; et - Estimations. En cas de recours à des estimations, par manque de données par défaut, indiquer les chiffres de base obtenus.	La détermination des émissions de CO _{2eq} relatives se base sur les bases de données de l'outil Bilan Carbone® de l'ADEME pour la majorité, et sur Ecoinvent pour le reste des données. La méthodologie suivie est celle définie par l'outil Bilan Carbone, qui respecte la norme ISO 14064, ainsi que le GHG protocol.
Volume total d'émissions de gaz à effet de serre en additionnant émissions directes et indirectes (cf. 2.2 et 2.3) en teq CO ₂ .	En 2010, pour la partie bâtiments décrite en EN16a, l'ACV est responsable de l'émission de 23'444 tonnes de CO ₂ équivalent. <ul style="list-style-type: none">• 19'504 t eq CO₂ (83%) ont été émis par les bâtiments dont l'Etat est propriétaire• 3'115 t eq CO₂ (13%) ont été émis par les bâtiments dont l'Etat est locataire• 825 t eq CO₂ (4%) ont été émis pour le traitement des déchets Pour les bâtiments utilisés par l'Etat, 70% des émissions sont dues au chauffage, 22% à l'électricité et 8% à l'amortissement des bâtiments.

EN17 : Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO₂)

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issue de statistiques

Estimation de la qualité de la donnée : 4

Remarque :

Le périmètre de cet indicateur concerne :

- Les déplacements professionnels
- Les déplacements pendulaires des employés
- Les achats de matériel, informatiques, consommables et mobilier
- Les mandats de service (nettoyage, cafétérias, frais téléphoniques, frais postaux, mandats)

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Somme des émissions indirectes de GES en teq CO ₂ .	<p>Les autres émissions indirectes pour 2010 valent 41'710 tonnes de CO₂ équivalent. Elles se répartissent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">• 17'538 t eq CO₂ (42%) pour la mobilité pendulaire• 7'815 t eq CO₂ (19%) pour les déplacements professionnels• 6'895 t eq CO₂ (16%) pour le matériel informatique• 5'692 t eq CO₂ (14%) pour les mandats externes• 3770 t eq CO₂ (9%) pour le reste du matériel <p>Ces autres émissions indirectes sont importantes, comparativement aux émissions directes et indirectes listées pour l'indicateur EN16. En effet, l'ACV n'ayant pas d'activité industrielle, elle ne consomme de l'énergie directe que pour le fonctionnement de ses bâtiments. Les autres émissions indirectes les plus importantes proviennent des déplacements pendulaires des employés, des déplacements professionnels ainsi que des achats de matériel informatique. Des stratégies sont d'ores et déjà en cours qui auront comme effet de réduire ces émissions, notamment les plans de mobilité pendulaire que doivent mettre en place les services pour les principaux bâtiments, ou l'allongement de la durée d'exploitation du matériel informatique.</p>

EN18 : Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Remarque :

Cet indicateur suit directement l'indicateur EN5. Ainsi une réponse détaillée peut être obtenue dans le rapport du groupe énergie du SIPAL, qui fait le bilan de la gestion des bâtiments de l'Etat entre 2005 et 2010.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Initiatives ayant pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et zones où ces initiatives ont été mises en œuvre.	Suite aux politiques mises en œuvre pour les nouvelles constructions et pour les rénovations de bâtiments, la consommation de chauffage du parc immobilier a baissé de 11%, ce qui a permis de réduire les émissions de CO ₂ eq relatives de 19%.
Réductions quantifiées d'émissions de gaz à effet de serre résultant directement des initiatives mises en œuvre au cours de la période de reporting, en teq CO ₂ .	

EN19 : Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Emissions quantifiées de substances spécifiques appauvrissant la couche d'ozone en tonnes et tonnes équivalent CFC-11.	<p>L'ACV possède très peu d'appareils pouvant être sources d'émissions de CFC, HCFC etc. Il s'agit en particulier des climatisations, chambres froides et réfrigérateurs.</p> <p>Il existe très peu de locaux climatisés, essentiellement les locaux où fonctionnent les serveurs informatiques. Les systèmes de climatisation utilisés dans ces pièces sont récents et ne possèdent pas de substances critiques. Un certain nombre de services possèdent leurs propres appareils frigorifiques. La plupart sont suffisamment récents pour ne pas contenir de substances problématiques. Un petit nombre sont cependant plus anciens et devront être éliminés selon les filières officielles lorsqu'ils arriveront en fin de vie.</p> <p>Il n'y a pas de recensement des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone au sein de l'Etat de Vaud, ces émissions étant clairement négligeables.</p>

EN 22 : Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issues de mesures et extrapolation

Estimation de la qualité de la donnée : 4

Remarque :

L'ACV n'ayant pas d'activité de production industrielle, elle ne produit pas de déchets dangereux. Elle possède dans la plupart des bâtiments de poubelles séparées pour que les utilisateurs puissent eux-mêmes trier leurs déchets.

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Volume total de déchets, en tonnes, par type composté.	Masse totale de déchets compostés : 60 tonnes.
Volume total de déchets, en tonnes, par type réutilisé.	Masse totale de déchets réutilisés : 0.
Volume total de déchets, en tonnes, par type recyclé.	Masse totale de déchets recyclés : 1011 tonnes Répartition: <ul style="list-style-type: none">• 834 tonnes de papiers et cartons• 79 tonnes de PET• 78 tonnes de verre• 18 tonnes d'aluminium• 2 tonnes de batteries.
Volume total de déchets, en tonnes, par type valorisé.	Masse totale de déchets valorisés : 1'163 tonnes d'ordures sont incinérées et permettent de produire de la chaleur et de l'électricité.
Volume total de déchets, en tonnes, par type incinéré (ou utilisé comme combustible).	Volume total de déchets utilisés comme combustible : 0.
Volume total de déchets, en tonnes, par type mis en décharge.	Volume total de déchets mis en décharge : 0.
Volume total de déchets, en tonnes, par type injecté en profondeur.	Volume total de déchets injectés en profondeur : 0.
Volume total de déchets, en tonnes, par type stocké sur site.	Volume total de déchets stockés sur site : 0.
Volume total de déchets, en tonnes, par type traité selon d'autres modes.	Volume total de déchets traités selon d'autres modes : 0.
Manière dont a été déterminée la méthode de traitement.	Les quantités de déchets triés sont comptabilisés de manière hebdomadaire dans une grande partie des bâtiments. Pour le reste, ces données ont été extrapolées.

EN23 : Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Nombre total et volume total de déversements accidentels significatifs enregistrés.	L'ACV n'a pas enregistré de déversement significatif d'hydrocarbures, de carburants, de déchets ni de produits chimiques en 2010. En effet, elle ne possède pas de grands entrepôts ni de grands stocks de ces matières qui pourraient être déversées accidentellement dans la nature.
Dans le cas des déversements accidentels significatifs figurant dans l'état financier de l'organisation, renseignement de : - lieu de déversement ; - volume déversé ; - et matière déversée.	La réponse à cet indicateur est donc 0 tonnes pour les différentes sous-rubriques.
Impacts de ces déversements significatifs.	

EN25 : Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : donnée issue d'un texte de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les rejets selon les critères mentionnés ci-dessus, en indiquant également : - le volume de la source en mètres cubes (m ³) ; - si la source est identifiée ou non comme zone (nationalement et/ou internationalement) protégée ; - et à forte biodiversité (nombre d'espèces protégées, par exemple).	La totalité des eaux usées produites par l'ACV sont acheminées à la station d'épuration la plus proche, via les égouts. Elles ne ruissent donc pas, et n'ont pas d'impact particulier sur la biodiversité.

LA1 : Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Dossiers (ou contrats) des collaborateurs de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : Base de données du personnel

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Répartition de l'effectif total en salariés et intérimaires.	Répartition de l'effectif par type de contrat en nombre de dossiers (hors CHUV et UNIL) : - contrat à durée indéterminée : 19'562 - contrat à durée déterminée : 2'726.
Proportion de prestataires indépendants ou de personnes n'ayant pas le statut de salariés ou d'intérimaires.	
Répartition du nombre total d'employés par type de contrat de travail.	Nombre de dossiers par contrat à durée indéterminée : 19'562 Nombre de dossiers par contrat à durée déterminée : 2'726.
Répartition du nombre total d'employés permanents par type d'emploi.	Répartition du nombre d'ETP par type métier (hors CHUV et UNIL) : - Enseignement : 9'209 - Secteur administratif : 1'771 - Sécurité publique : 922 - Impôts : 500 - Secteurs des routes : 486 - Secteur juridique : 456 - Secteur pénitentiaire : 339 - Informatique et télécoms : 337 - Finance et audit : 214 - Poursuites et faillites : 213 - Intervention sociale : 213 - Management : 202 - Logistique : 196 - Emploi : 176 - Environnement et territoire : 164 - Immobilier : 143 - Information documentaire : 131 - Projet, recherche et statistique : 131 - Protection à la population et de l'environnement et inspection : 100 - Patrimoine : 83 - Laboratoires : 79 - Gestion des ressources humaines : 76 - Registre foncier : 66 - Communication : 56 - Etat civil : 35 - Préfecture : 17 - Achats : 9 - Soins : 5 - Médico-techniques : 3.
Répartition de l'effectif total par région en utilisant une répartition géographique en fonction de l'ampleur des opérations de l'organisation.	
Le cas échéant: toute variation saisonnière significative du nombre d'emplois.	

LA4 : Pourcentage de salariés couverts par une convention collective

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de la base légale (Règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud – RSRC – du 28 novembre 2008)

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Nombre total de salariés couverts par une convention collective.	Les rapports de travail sont régis par des contrats de droit administratif, ils ne sont donc pas soumis aux conventions collectives.
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective par rapport à l'effectif total.	

LA6 : Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : -

Estimation de la qualité de la donnée : -

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité selon le découpage suivant : 0%, 25% au plus, entre 25% et 50%, entre 50% et 75%, plus de 75%.	Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de collaborateurs qui participent aux commissions du personnel (LPers art. 11 et 12) et aux associations du personnel (LPers art. 13).
Niveaux auxquels le ou les comités agissent généralement (au niveau d'une ou de plusieurs sites, d'une zone géographique, du groupe ou de l'entité, par exemple). Ce fonctionnement peut résulter d'une politique formelle, d'une procédure établie ou d'une pratique informelle au sein de l'organisation.	Voir LPers art. 11 et 12.

LA7 : Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de statistiques

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Effectif total (nombre total de salariés et les intérimaires) par région.	<p>La question de la région n'est pas pertinente.</p> <p>Effectif total (hors CHUV et UNIL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nbre de dossiers : 22'288 - Nbre de personnes : 20'015 - Nbre d'ETP : 16'331.
Nombre d'intervenants indépendants pour lesquels l'organisation est responsable de la sécurité générale sur site.	
Taux d'accidents du travail par région, y compris les accidents mortels.	<p>La question de la région n'est pas pertinente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de 8.25 cas pour 100 ETP (110 cas annoncés sur 1332 équivalents plein-temps affiliés) pour les collaborateurs affiliés à la SUVA (Métiers du bâtiment, de la construction, du génie civil et de l'exploitation du sol) • Taux de 3.25 cas pour 100 ETP en 2010 (488 cas annoncés sur 14'999 équivalents plein-temps affiliés) pour ceux affiliés à la Caisse vaudoise.
Taux de maladies professionnelles par région.	0%.
Proportion de journées de travail perdues par région.	
Taux d'absentéisme par région.	
Nombre, et non le taux, de décès causés par un accident de travail ou une maladie professionnelle.	0
Ensemble des règles utilisées pour l'enregistrement et la restitution des statistiques relatives aux accidents du travail.	Voir le tableau des absences maladies et accidents (http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/personnel-de-letat/gestion-des-absences/tableau-des-absences/).

LA8 : Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : Consultation de la mission de l'Unité de santé au travail, du Case management et du programme de cours du CEP

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Programmes mis en œuvre pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave (voir tableau LA8).	Il n'existe aucun programme d'éducation ou de formation pour les salariés et les familles des salariés en cas de maladies graves.
Programme de conseil pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales.	L'Unité de santé au travail conseil les salariés en cas de maladies graves, mais pas leur famille.
Programme de prévention/maîtrise des risques pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales.	Il existe différents cours au CEP sur la santé. Ils sont accessibles aux salariés mais pas à leur famille.
Programme de traitement pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales.	Le Case management coordonne les absences de longue durée (de plus de 30 jours) et facilite la réinsertion des collaborateurs.
Indication des salariés exerçant une activité les exposant directement et fréquemment à certaines maladies spécifiques.	Selon notre périmètre de reporting (bâtiments/mobilité/achats/personnel), il n'y a pas de salariés qui exercent une activité les exposant à ce genre de maladies.

LA9 : Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : -

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Indication des accords formels (locaux ou généraux) signés par l'organisation couvrent les diverses questions relatives à la santé et à la sécurité.	Il n'y a pas ce type d'accord.

LA10 : Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors enseignants et hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de statistiques

Estimation de la qualité de la donnée : 4

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie de professionnelle : nbre total d'heures de formation par catégorie professionnelle / nbre total de salariés par catégorie professionnelle.	La donnée n'est pas disponible par catégorie d'emploi. 2010 : 2.1 jours = 16.8 heures (hors enseignants, UNIL et CHUV).

LA11 : Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de base légale (Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud – LPers – du 12 novembre 2001)

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Programmes de formation ou d'aide visant à faire évoluer les compétences des salariés comprennent-ils : des formations internes, le financement de formations ou d'enseignements externes et l'accès à un congé sabbatique avec la garantie d'être réintégré dans son emploi ?	Les collaborateurs ont droit à 3 jours de formation par an (LPers art. 39). L'Etat confie à la Fondation pour un Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) la conception, le développement et la mise en œuvre de la formation continue (LPers art. 37a.).
Programmes d'accompagnement des salariés qui partent à la retraite ou quittent leurs fonctions comprennent-ils : un programme de préparation à la retraite pour les salariés dont le départ à la retraite est prévu, une formation de remise à niveau pour les personnes souhaitant demeurer actives, une indemnité de départ, si oui tient-elle compte de l'âge du salarié et de son ancienneté, des prestations d'aide à la recherche d'emploi et un accompagnement (formation, conseil par exemple) à la transition vers une retraite professionnelle ?	Il existe deux cours au CEP : - La retraite : un temps à vivre pleinement - 50 ans et + : planifier financièrement sa retraite.

LA12 : Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de statistiques

Estimation de la qualité de la donnée : 3

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Pourcentage total de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation au cours de la période couverte par le reporting	Il n'y a pas de chiffres pour 2010. En 2009, 54 % des entretiens ont été conduits (hors enseignants et UNIL).

LA13 : Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Dossiers, personnes et ETP ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de la base de données du personnel

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Pourcentage d'employés par genre (féminin / masculin).	Répartition de l'effectif par sexe (hors CHUV et UNIL) : - par nombre de dossiers : 13'403 femmes et 8'885 hommes - par nombre de personnes : 11'945 femmes et 8'070 hommes - par nombre d'ETP : 8'868 femmes et 7'463 hommes.
Pourcentage de salariés appartenant à des groupes minoritaires (minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques).	
Pourcentage d'employés par groupe d'âge (moins de 30 ans; 30-50; plus de 50).	Répartition de l'effectif par groupe d'âge (hors CHUV et UNIL) : - par nombre de dossiers : 2'139 < 30 ans / 12'687 30 - 50 ans / 7'462 > 50 ans - par nombre de personnes : 1'929 < 30 ans / 11'441 30 - 50 ans / 6'645 > 50 ans - par nombre d'ETP : 1'653 < 30 ans / 9'129 30 - 50 ans / 5'550 > 50 ans.
Pourcentage de personnes au sein des organes de gouvernance de l'organisation par genre (féminin / masculin).	Répartition de l'effectif par sexe dans les organes de gouvernance (hors CHUV et UNIL) : - par nombre de dossiers : 25 femmes et 102 hommes - par nombre de personnes : 25 femmes et 102 hommes - par nombre d'ETP : 23 femmes et 101 hommes
Pourcentage de personnes au sein des organes de gouvernance de l'organisation appartenant à des groupes minoritaires.	
Pourcentage de personnes au sein des organes de gouvernance de l'organisation par groupe d'âge (moins de 30 ans; 30-50; plus de 50).	Répartition de l'effectif par groupe d'âge dans les organes de gouvernance (hors CHUV et UNIL) : - par nombre de dossiers : 0 < 30 ans / 59 30 - 50 ans / 68 > 50 ans - par nombre de personnes : 0 < 30 ans / 59 30 - 50 ans / 68 > 50 ans - par nombre d'ETP : 0 < 30 ans / 57 30 - 50 ans / 66 > 50 ans.

LA14 : Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle

Auteur de la réponse : DFIRE / SPEV

Périmètre : Personnel de l'ACV, hors CHUV et UNIL

Mode de collecte : issue de la base légale (Règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud – RSRC – du 28 novembre 2008)

Estimation de la qualité de la donnée : 6

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Ratio du salaire de base des femmes par rapport à celui des hommes par catégorie professionnelle.	Selon la grille de salaire pratiquée, le ratio est de 1 : il n'y a pas de distinction entre le salaire des femmes et des hommes.

HR2 : Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle; mesures prises

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issue de textes de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 3

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Pourcentage de contrats passés avec des fournisseurs et sous-traitants majeurs comprenant critères de performance ou moyens de contrôle en matière de respect des droits de l'Homme.	Il n'y a pas de statistiques sur le sujet. Dans le cadre des marchés publics de construction des bâtiments de l'Etat et des routes, la lutte contre le travail au noir est prise en compte. Ainsi, le recours à la sous-traitance indirecte (sous sous-traitance) par l'adjudicataire est interdit. Ensuite, les soumissionnaires sont tenus d'annoncer dans leurs offres l'ensemble des sous-traitants potentiellement appelés à œuvrer sur le chantier. La conformité de ces derniers avec le cadre légal est ensuite contrôlée par le pouvoir adjudicateur en consultant le Syndicat Unia et la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Ainsi, sont décelées en amont les entreprises qui enfreignent les lois. L'adjudicataire peut alors faire son choix parmi les sous-traitants déclarés conformes. Les contrats avec l'adjudicataire excluent en principe la possibilité de changer de sous-traitant en cours de contrat. En cas de nécessité démontrée cependant, la collaboration avec d'autres entreprises sous-traitantes doit être approuvée par le maître de l'ouvrage, toujours selon le procédé présenté ci-dessus. Ainsi, l'ensemble des entreprises actives sur un chantier est connu et le risque d'enfreindre les lois concernées limité. Les entreprises qui ne respectent pas la législation peuvent être sanctionnées et exclues des marchés publics. Dans le domaine des achats, une politique d'achat responsable est mise en place. Le respect des droits de l'Homme, chez les fournisseurs et dans la chaîne de fabrication, est un des aspects de cette politique. A titre d'exemple, les achats de matériel informatique via le PAIR et les achats des équipements de protection individuelle des employés du Service des routes se font par des appels d'offres incluant des critères sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT.
Pourcentage de contrats prévus avec des fournisseurs et sous-traitants majeurs ayant été soit déclinés, soit soumis à certaines exigences de performance ou autres actions après contrôle de pertinence eu égard aux droits de l'Homme.	

HR3 : Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés

Auteur de la réponse : DINF / UDD

Mode de collecte : issue de textes de référence

Estimation de la qualité de la donnée : 3

Remarque :

Résultat :

Sous-indicateur	Réponse
Nombre total d'heures consacrées, pendant la période de reporting, à la formation sur les politiques et les procédures concernant les aspects des droits de l'Homme pertinents pour l'activité de l'organisation.	Il n'y a pas de statistique sur le sujet. Des formations sur les marchés publics et sur les achats professionnels responsables sont proposées au CEP.
Pourcentage de salariés ayant bénéficié, pendant la période concernée, de la formation décrite ci-dessus.	Il n'y a pas de statistique disponible.

8 Bibliographie

- CE, 2010 Conseil d'Etat de l'Etat de Vaud (2010), *Rapport du Conseil d'Etat sur la politique des Ressources Humaines 2011-2015*, Août 2010, Lausanne, 198 pages.
- SIPAL, 2011a Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Etat de Vaud (2011), *La Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud*, 40 pages.
- SIPAL, 2011b Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Etat de Vaud (2011). *Rapport du Groupe Energie*, 60 pages.
- GRI, 2006a Global reporting initiative (2006), *Lignes directrices pour le reporting développement durable, version 3.0.* 46 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Reporting-Guidelines.pdf>
- GRI, 2006b Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Economie, version 3.0.* 14 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Economic-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2006c Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Environnement, version 3.0.* 39 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Environment-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2006d Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Emploi, relations sociales et travail, version 3.0.* 21 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Labor-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2006e Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Droit de l'Homme, version 3.0.* 12 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Human-Rights-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2006f Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Société, version 3.0.* 11 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Society-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2006g Global reporting initiative (2006), *Indicateurs et protocoles : Responsabilité du fait des produits, version 3.0.* 12 pages.
<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G3-Product-Responsibility-Indicator-Protocols.pdf>
- GRI, 2008 Global reporting initiative (2008), *Les parcours. Le cycle GRI du reporting développement durable : un manuel pour les petites et moins petites organisations.*